

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

**Délibération :
N° 2011_9_1**

L' an deux mille onze , le mardi 13 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 01 Décembre 2011

Présents : 8

Présents :

Votants : 8

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

Objet : Adhésion CAUE

Excusés : Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur VIART Luc, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), structure de mise en relation des acteurs du cadre de vie, nous transmet une nouvelle façon de questionner notre environnement afin d'agir dans une approche de développement durable. Il aide les porteurs de projet et les aménageurs à exprimer leurs besoins et accompagne le déroulement des opérations.

L'adhésion au CAUE serait profitable, pour une cotisation de 46,00 € pour 2012.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT